

Il y a aussi les cours de comté, ayant une juridiction limitée, dans les différentes provinces, à l'exception cependant des Territoires du Nord-Ouest. Les magistrats de police et les juges de paix sont compris dans l'administration de la justice.

Le police à cheval dans les Territoires du Nord-Ouest forme le tribunal de la justice. Les commissaires et assistants-commissaires ont tous les pouvoirs des magistrats stipendiaires, et le surintendant est *ex-officio* juge de paix.

En vertu d'un arrêté de la Reine en date du 23 juin 1870 (voyez Statuts du Canada, 1872, p. lxxiii), et en vertu d'un arrêté de la Reine du 21 juillet 1880 (voyez Statuts du Canada, 1881, pp. ix et x), les Territoires non organisés sont devenus la possession du Canada.

En ce qui concerne la partie du territoire non organisé qui, par arrêté de la Reine en date du 23 juin 1870, fut transféré au gouvernement fédéral, on peut admettre que la loi d'Angleterre en vigueur le 2 mai 1670, époque de la concession de la charte de la Compagnie de la Baie-d'Hudson—ne s'applique qu'aux ordonnances passées à ce sujet par la Compagnie de la Baie-d'Hudson.

Quant aux autres territoires non organisés, dont le droit fut acquis en vertu d'un arrêté de la Reine, en date du 21 juillet 1880, cet arrêté même décrète que tels territoires tomberont sous le coup de la loi alors en vigueur en Canada, et tant que cette loi s'appliquera à ces territoires.

D'après le chap. 47 des Statuts fédéraux de 1899, tout délit commis dans une partie du Canada-Est de la province du Manitoba et le district de Keewatin et le nord des provinces d'Ontario et Québec, peut-être jugé dans les provinces ci-dessus mentionnées, les cours criminelles provinciales ayant tous les pouvoirs compétents à ce sujet.

Ci-suit une liste des gouverneurs généraux et gouverneurs des différentes provinces avant la Confédération avec la durée de leur terme d'office.

GOUVERNEURS GÉNÉRAUX DU CANADA.

FRANÇAIS.	FRANÇAIS.
1534. Jacques-Cartier, capitaine général.	1663. Chevalier de Saffray de Mézy.
1540. Jean François de la Roque, Sieur de Roberval.	1665. Marquis de Tracy. (a)
1598. Marquis de la Roche.	1665. Chevalier de Courcelles.
1600. Capitaine de Chauvin (faisant fonction)	1672. Comte de Frontenac.
1603. Commandeur de Chastes.	1682. Sieur de la Barre.
1607. Pierre Duguaud de Monts, lieutenant-général.	1685. Marquis de Denonville.
1608. Comte de Soissons, 1er vice-roi.	1689. Comte de Frontenac.
1612. Samuel de Champlain, lieutenant-général.	1699. Chevalier de Callières.
1633. " " 1er gouv. gén.	1703. Marquis de Vaudreuil.
1635. Marc Antoine de Bras de fer de Chateaufort (administrateur).	1714-16. Comte de Ramsay (faisant fonction).
1636. Chevalier de Montmagny.	1716. Marquis de Vaudreuil.
1648. Chevalier d'Ailleboust de Coulonge.	1725. Baron (1er) de Longueuil (fais. fonction.)
1651. Jean de Lauzon.	1726. Marquis de Beauharnois.
1656. Charles de Lauzon-Charny (administrateur).	1747. Comte de la Galissonnière. (b)
1657. D'Ailleboust de Coulonge.	1749. Marquis de la Jonquière.
1658. Vicomte de Voyer d'Argenson.	1752. Baron (2e) de Longueuil.
1661. Baron Dubois d'Avagour.	1752. Marquis Duquesne-de-Menneville.
	1755. Marquis de Vaudreuil-Cavagnal.

(a) Marquis de Tracy était lieutenant général du roi en Amérique, et durant la période de temps qu'il a été au Canada, c'est-à-dire du 30 juin 1665 au 28 août 1667 il a été virtuellement gouverneur du Canada.

(b) Faisant fonction durant la captivité de la Jonquière.